

CONTEXTE

LES ACTIVITÉS DE PÊCHE CÔTIÈRE ET D'AQUACULTURE SONT CONFRONTÉES À DES PROBLÉMATIQUES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES QUI PEUVENT ENTRAVER LEUR DÉVELOPPEMENT.



Des investissements conséquents de la filière aquacole peuvent, par exemple, se trouver menacés par un foncier instable ou le développement d'aménagement d'activités d'extraction de mines et carrières à leur voisinage. Les responsables de pacages marin sont susceptibles de rentrer en conflit avec des opérateurs touristiques qui utilisent le même espace ou encore avec des aménageurs, dont les travaux et infrastructures peuvent être délétères pour les ressources exploitées et leurs habitats. En amont du bassin versant, l'usage de produits phytosanitaires peut aussi avoir de graves conséquences jusque sur les écosystèmes marins exploités par les pêcheurs.

La planification des activités de pêche côtière et d'aquaculture est une réponse pour sécuriser le développement de ces activités. Pour être efficace, elle doit intégrer l'ensemble de l'éco-socio-système et tenir compte des stratégies déjà établies (schémas directeurs, PUD...). Elle permet en outre de rationaliser les dépenses, en évitant la dispersion des efforts et en ciblant la meilleure allocation possible des moyens financiers et humains.

SYNTHÈSE

Cette opération n'a pas encore été lancée en Nouvelle-Calédonie.

À Wallis et Futuna, le territoire souffre de l'absence de stratégies sectorielles opérationnelles. Dans la filière aquacole, l'objectif des actions à Wallis et Futuna menées dans le cadre de PROTEGE est uniquement de caractériser le besoin, d'informer les acteurs et d'engager une concertation avec les parties prenantes. Il est important pour Wallis et Futuna de rationaliser le débat sur le développement aquacole du territoire, d'évaluer objectivement

les impacts positifs et négatifs d'un point de vue économique, environnemental, sanitaire et social, puis, si ce nouveau secteur est souhaité par les élus, les coutumiers et la population, de le déployer de manière progressive techniquement et bien préparée socialement. En accord avec le Plan pluriannuel de développement durable du secteur primaire (2018-2030), le service de la pêche de Wallis et Futuna souhaite rechercher des solutions d'appui à l'activité de pêche qui puissent permettre l'émergence de projets pérennes au travers d'un « atelier du pêcheur ».

CHIFFRES CLÉS, INFOS MARQUANTES



LES CINQ COUPLES ESPÈCE/MODE DE PRODUCTION QUI POURRAIENT ÊTRE ENVISAGÉS À WALLIS SERAIENT : LE PICOT (POISSON LAPIN) EN CAGE FLOTTANTE À L'ÉCHELLE ARTISANALE ; L'HOLOTHURIE EN RANCHING OU EN ENCLOS LAGONAIRES ; LES HÛÎTRES (PERLIÈRE OU DE BOUCHE) EN LONGLIGNES OU EN PANIERS DANS LA ZONE D'ESTRAN ; LE BÉNITIÈRE EN CAGE LAGONAIRE DANS UN BUT DE RÉENCENSEMENT ; LE TILAPIA EN AQUAPONIE OU EN BASSIN À TERRE.

L'usage de produits phytosanitaires peut avoir de graves conséquences sur les écosystèmes marins exploités par les pêcheurs



L'action portée par PROTEGE consiste à objectiver et rationaliser le débat sur le développement aquacole à Wallis et Futuna



PERSPECTIVE

Une restitution de l'étude de faisabilité d'un développement aquacole à Wallis sera programmée à destination des décideurs et des parties prenantes au deuxième semestre 2021.

Le projet d'atelier du pêcheur fera l'objet de consultations sur le terrain pour mieux évaluer sa faisabilité, en prenant en compte les études et les projets en cours (pêche hauturière...). La deuxième phase du projet concernera la mise en œuvre, l'achat du matériel et l'animation des missions de la structure.

AVANCEMENT DES ACTIONS

FOURNITURE DES ÉLÉMENTS ET ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR PÊCHE ET AQUACULTURE (NC)

ACTION 6C.1.1

 L'action n'a pas encore commencé.

PLANS POUR LA GESTION DE L'ESPACE MARIN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE (WF)

ACTION 6C.1.2

 Le contexte environnemental de Wallis apparaît favorable au développement de plusieurs modèles aquacoles. Cinq couples « espèce/mode de production » ont été identifiés. Mais le marché local demeure modeste pour ces productions. Les importations et exportations sont difficiles à mettre en place en raison de l'isolement qui engendre des coûts élevés, et du fait d'une réglementation sanitaire stricte et potentiellement contraignante. Le niveau de technicité est parfois élevé et la main d'œuvre locale n'est pas formée aujourd'hui.

Malgré ces freins, les partenariats et partages d'expériences régionaux sont possibles, et les îles voisines (Fidji, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie notamment) maîtrisent certaines de ces productions. De plus, la population wallisienne semble montrer un intérêt pour les opportunités de développement économique que représenterait la filière.

L'intérêt environnemental de filière de réensemencement de bénéitiers ou d'holothuries semble également bien présent. Néanmoins une inquiétude principale se cristallise autour de l'utilisation du foncier littoral, qui est une question délicate et un frein supplémentaire au lancement de telles activités.

Les services du territoire sont sollicités par des porteurs de projets qui souhaiteraient investir dans une activité aquacole

Le projet « atelier du pêcheur » consiste en l'animation d'un réseau de pêcheurs, un soutien matériel et logistique à l'activité de pêche et un accompagnement pour renforcer la durabilité économique, sociale, environnementale et culturelle de la pêche sur le territoire. La première

phase du projet consiste à évaluer la faisabilité du projet et permettra de mieux définir les besoins des acteurs locaux, évaluer les risques et proposer un mode de gouvernance adapté. Le champ d'action de l'atelier du pêcheur pourra par exemple concerner la réparation des bateaux et du matériel, la sécurité en mer, l'amélioration des pratiques de pêche ainsi que la valorisation des produits de la mer.



Intégralité des photos © Matthieu Juncker



PROTEGE PROJET RÉGIONAL OCÉANIAN DES TERRITOIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES
contact.protege@spc.int - protege.spc.int/fr